

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 décembre 2012

- La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. Jean-Philippe Dugoin-Clément.

Il est procédé à l'appel (le quorum est atteint)

Nomination d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE – Nous allons donc pouvoir démarrer nos travaux. Vous avez eu communication d'un certain nombre de décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.

Il revient de désigner un ou une secrétaire de séance, j'ai eu la candidature de Carina COELHO-VALENTE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas, elle est donc désignée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2012.

Il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2012. Monsieur RICHOMME ?

M. RICHOMME – Oui, je voudrais revenir sur ce Conseil Municipal, où c'est indiqué page 10, je vous cite Monsieur le Maire : « Je demande aux services à ce qu'ils ne vous envoient plus sur Mennecey.fr mais sur votre boîte mail personnelle de manière à ce que vous puissiez être informé et les recevoir ». Vous parlez des invitations municipales. Depuis le dernier Conseil Municipal, nous n'avons toujours rien reçu. Aucune invitation. Il y a de nombreuses manifestations qui ont eu lieu, nous l'apprenons par la presse ou par des élus de la majorité ou par vous-même et je trouve que ce n'est pas démocratique. Merci Monsieur le Maire de faire en sorte que votre parole soit respectée.

M. LE MAIRE – Et bien écoutez, je le redis aux services. Et vous êtes invités demain à 10h00 au festival du livre que vous l'avez reçu ou non.

M. RICHOMME – Je vous remercie.

I. FINANCES - AFFAIRES GENERALES

1. Décision modificative n°1

M. LE MAIRE – Nous allons pouvoir démarrer notre ordre du jour avec les points concernant les finances où je vais essayer même s'il est irremplaçable, de remplacer Claude GARRO en vous proposant l'adoption de la décision modificative n°2, dont vous avez pris connaissance, qui est essentiellement technique et qui a été vue en commission.

M. LE MAIRE – Y-a-t-il des questions spécifiques sur cette décision modificative? Monsieur RICHOMME ?

M. RICHOMME – Oui, on avait eu l'explication en commission des finances de Monsieur GARRO, donc je déplore son absence mais je la comprends. Du coup, j'ai quelques petites questions et j'espère Monsieur le Maire, que vous allez pouvoir y répondre. Sur l'investissement j'ai deux questions, et une question sur le fonctionnement. Je vois que les chiffres, entre la délibération mise sur table et celle vue en commission, ont sensiblement bougé, ce ne sont pas des chiffres qui sont à la marge. Il y a des lignes qui ont considérablement grossi et d'autres pas, donc je comprends que les services aient raffûté le tir car nous sommes en fin d'année et qu'il faut boucler le budget 2012. Je vois que sur l'investissement, Monsieur GARRO nous avait indiqué que sur la ligne 2031, c'était des frais qui étaient pour l'école de la Verville il me semble. C'était pour une étude sur l'école de la Verville, est-ce que vous pouvez me confirmer cela ?

M. LE MAIRE – Si Monsieur GARRO vous l'a dit en commission, je ne peux que vous le confirmer.

M. RICHOMME – Donc dans ce cas là, la ligne ne s'appelle pas « immobilisations incorporelles » mais « frais d'étude ».

M. LE MAIRE – Ecoutez, là-dessus, j'en prends bonne note, il vous est présenté sous ce label là et je ne reviendrai pas dessus.

M. RICHOMME – Ensuite, je vois comme ça a été vu en commission des finances, l'achat par la commune d'un terrain à hauteur de 600 000 euros. Je reviendrai sur le fond lors de la délibération bien

sûr mais là, c'est sur la forme. Il y a 600 000 euros qui sont indiqués dans la DM. Première question, quand aura lieu la vente ? Deuxième question, est-ce que le crédit a déjà été contracté ?

M. LE MAIRE – Pour essayer de répondre globalement à vos questions, la vente n'a pas eu lieu puisque j'ai été amené à prendre un arrêté de préemption dans le courant du mois de septembre, dans les délais légaux et, que nous délibérons dessus ce soir, et que la vente devrait être finalisée par acte notarié probablement entre fin février et mi-mars. Ceci étant, pour pouvoir délibérer légalement, nous devons budgétairement ouvrir la ligne de dépense. Là-dessus, le crédit n'est pas contracté puisque nous aurons à décaisser concrètement sur l'exercice 2013 et non sur l'exercice 2012.

M. RICHOMME – Je comprends parfaitement, ou peut-être que je comprends mal les choses mais vous allez acheter ça en février donc vous êtes obligé de l'inscrire au budget, mais si vous l'inscrivez au budget et que vous prenez le crédit en 2013, ça pose un problème parce que les 600 000 euros sont inscrits et ne sont pas crédités.

M. LE MAIRE – Vous avez des sommes non-réalisées, vous avez des restes à réaliser d'une année à l'autre.

M. RICHOMME – Oui mais là, c'est inscrit au budget.

M. LE MAIRE – Oui, mais vous avez énormément de choses inscrites dans le budget d'un exercice, qui glissent sur l'exercice suivant et qui ne sont décaissées que sur l'exercice suivant. C'est généralement ce que l'on appelle « les restes à réaliser ». C'est-à-dire la dépense ou la recette, parce que ça peut-être dans les deux sens, qui n'est pas réalisée sur l'année. Il faut distinguer deux choses en comptabilité publique, c'est le volet budgétaire et le volet trésorerie, mais là, vous confondez les deux.

M. RICHOMME – Non, mais je comprends bien qu'il y a chaque année des projets qui peuvent déborder sur l'année suivante donc du coup, il y a un reste à réaliser, mais c'est dans le cas où l'on a les crédits. Ici, vous allez reporter et je le comprends parfaitement dans le timing puisqu'il y a eu la DIA, il y a l'achat etc...Le seul problème c'est que vous allez emporter quelque chose dont vous n'avez pas les crédits. Je pense et je crois qu'il est nécessaire que vous contractiez ce crédit avant le 31 décembre puisque c'est inscrit dans votre budget de 2012 et ensuite à vous de le reporter sur 2013, ça je suis complètement d'accord avec vous.

M. LE MAIRE – Vous confondez deux choses : le fait de contracter le crédit, et le fait de tirer le crédit. Le contracter, bien sûr qu'on le fait. On le tira et on le débloquent le jour où l'on en aura besoin, ne serait-ce que pour le moment à partir duquel les intérêts commencent à courir, ce sont deux choses différentes. Voilà, mais j'ai pris bonne note de vos remarques. D'autres questions ?

M. RICHOMME – Une dernière. Je vois que dans le budget fonctionnement, il y a une augmentation des rémunérations principales qui étaient dans la première note de 150 000 et qui sont maintenant passées à 160 000 euros, si je ne me trompe pas. Non, c'est l'inverse, de 160 000 à 150 000. Ce qui fait une augmentation, je crois, de l'ordre d'un peu moins de 2,8 %. Hors dans le budget, c'était une augmentation de 1,82. Et ça, ce sont les frais de personnel ?

M. LE MAIRE – Oui, sauf à ce que vous souhaitiez que nous ne payons pas les personnels sur le mois de décembre. Effectivement, on inscrit en DM les ajustements en plus ou en moins, et l'ajustement qui vous est présenté ce soir est de 10 000 euros inférieur à celui qui vous a été présenté en commission.

M. RICHOMME – Ça veut dire qu'au lieu d'avoir une augmentation des frais de personnel d'1,24 comme c'était prévu, en mars lors du budget, on a une augmentation des frais de personnels un petit peu inférieur à 2,8 ?

M. LE MAIRE – Si vous ne vous êtes pas trompé avec votre calculette, on peut supposer que c'est ça.

M. RICHOMME – Pour toutes ces raisons et en cohérence avec le budget, nous voterons contre.

M. LE MAIRE – Vous êtes cohérent avec vous-même, vous êtes contre. Très bien, je mets aux voix.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

2. Subventions 2013 aux associations par anticipation au vote du budget primitif 2013 avec paiements fractionnés

M. LE MAIRE – Nous allons maintenant vous proposer d'adopter les subventions 2013 aux associations qui ont fait l'objet d'un long travail au travers des conventions d'objectifs et au travers de la commission thématique qui s'est réunie à cet effet. Y-a-t-il des observations ? Monsieur GUEZO ?

M. GUEZO – Bonsoir tout le monde. Une précision, je n'étais pas à cette commission, l'une des rares à laquelle je n'y étais pas. Mes questions vont être les mêmes que je pose depuis 6 ans. C'est avoir un comparatif entre les subventions allouées les années d'avant et celles qui vont être allouées cette année. Avoir un travail collégial, chose qui n'a jamais été faite, puisqu'à chaque fois on nous présente un budget finalisé que l'on doit voter. Moi, je suis pour les associations, je suis aussi pour ce que l'on travaille ensemble, et les conditions sont faites pour travailler, et ce n'est pas le cas. Je crois savoir qu'il y a un certain nombre d'associations avec lesquelles nous avons signé des conventions d'objectifs, il n'y a aucune trace sur les résultats ou les réalisés. Les subventions sont sensiblement les mêmes, sinon à la hausse. S'il est possible d'avoir quelques explications là-dessus, s'il-vous-plaît, merci.

M. LE MAIRE – Je suis absolument ravi et surpris de vous entendre. Première chose : « On ne peut pas travailler, on ne peut pas échanger... » Le lieu, c'est les commissions. Vous n'y étiez pas, il n'y avait aucun représentant de votre groupe. Je ne vous en fais pas grief mais quand on n'est pas au lieu où l'on prépare et où l'on travaille... Les services avaient sorti l'intégralité des dossiers de chaque association, il y en avait 4 cartons, ils se préparaient à vous les ouvrir par le menu. Les élus de la majorité qui y étaient ont travaillé longuement là-dessus. Vous n'y étiez pas pour de bonnes raisons probablement, mais ce n'est pas mon problème et vous venez nous dire maintenant : « Comment ça se passe ? ». Excusez-moi, mais il y a des moments où il faut venir et quand on ne vient pas, on passe son tour. Ensuite, sur les deux autres remarques, déjà ça ne fait pas 6 ans que vous me demandez d'avoir le comparatif avec l'année précédente, mais 5 ans. Ça fera 6 ans l'année prochaine, mais pour l'instant, ça ne fait que 5 ans. Respectez les calendriers, et je vous ferai la même réponse que depuis 5 ans. Prenez le vote des subventions de l'année précédente, vous les avez. Vous êtes quand même capable de sortir 2 tableaux et les comparer l'un à l'autre. Et puis enfin, lorsque vous me dites, et là, je m'inquiète, « je crois savoir qu'il y a certaines associations qui font l'objet de conventions d'objectifs ». Toutes les conventions d'objectifs ont été passées en Conseil Municipal. Vous les avez votées ou vous ne les avez pas votées en fonction de ce que vous pensiez d'elles, mais toutes ont été publiées. Vous les avez toutes dans vos archives de cahier, et vous les avez toutes eu à examiner en commission et en conseil. Et, ces conventions d'objectifs effectivement, qui font que l'on est dans une transparence complète, font qu'aujourd'hui 80 % des montants des subventions aux associations sportives et j'espère d'ici un an, avec deux autres associations qui nous ont fait part de leur intérêt pour rentrer dans ce système, 90% des subventions aux associations feront l'objet de normes établies dans le cadre de ces conventions. Mais là encore, reprenez vos dossiers et travaillez-les avant de venir au conseil. Monsieur RICHOMME ? C'est tous les ans la même chose, vous ne travaillez pas.

M. RICHOMME – Si justement on travaille. Afin de rectifier le tir, vous nous annoncez que ces dossiers sont disponibles en Mairie, et que l'on peut venir les consulter, connaître les demandes des associations, connaître l'arbitrage de la Mairie.

M. LE MAIRE – Ils sont non seulement disponibles mais ils étaient à votre disposition avec l'adjointe, avec les services et personne de votre groupe n'est venu. Je n'y peux rien.

M. RICHOMME – Ecoutez, on se rendra disponible, et on viendra voir les services de Madame PIOFFET.

M. LE MAIRE – Mais vraiment, excusez-moi, mais je trouve ça un peu fort de café de ne pas reprendre ces délibérations votées depuis 5 ans et de venir demander à ce qu'on explique ce qui s'est passé depuis 5 ans, que l'on regarde passer les trains et que l'on ne monte pas dedans, il y a un moment où il ne faut pas s'étonner de les avoir raté.

M. GUEZO – Je n'ai jamais dit ça. Non, Je n'ai jamais dit ça.

M. LE MAIRE – Si, sur les conventions d'objectifs, c'est ce que vous avez dit. Vous dites la même chose depuis 5 ans, c'est-à-dire des bêtises.

M. GUEZO – Et bien vous n'écoutez pas alors, ça fait 5 ans que je dis la même chose, et vous n'entendez pas.

M. LE MAIRE – Ça fait 5 ans que vous ne travaillez pas vos dossiers, je suis désolé de vous le dire.

M. RICHOMME – Vous n'avez pas à faire de critiques sur notre groupe, à savoir si l'on travaille ou si l'on ne travaille pas, vous n'avez pas à avoir ce genre de jugements.

M. LE MAIRE – Concrètement, par rapport aux subventions des associations, ça fait 5 ans que vous ne travaillez pas. Qui de votre groupe était en commission pour les subventions aux associations ? Dites-moi qui ? Vous voulez qu'on fasse le compte des présents de votre groupe sur l'ensemble des commissions municipales ?

M. RICHOMME – Oui je veux bien.

M. GUEZO – Allez-y, faites.

M. RICHOMME – Excusez-nous, on travaille.

M. LE MAIRE – Donc travaillez, et ça vous évitera de dire des bêtises en conseil. Maintenant, nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	24	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ
Ne prennent pas part au vote	3	Patricia MOULÉ (pvr), Dominique DUCHOSAL, Marie-Laure BRANLÉ

3. Indemnité de conseil 2012 du receveur municipal

M. LE MAIRE – Nous avons maintenant à voter, mais peut-être voterez-vous contre aussi, ne sachant pas de quoi il est question pour l'indemnité de conseil 2012 du receveur municipal. Monsieur RICHOMME ?

M. RICHOMME – Oui, c'est dommage que Monsieur GARRO ne soit pas là, parce que j'ai bien lu cette note avec attention et il m'avait certifié en commission des finances l'année dernière, excusez-moi, j'y étais, que c'était obligatoire de verser une indemnité au receveur principal, chose que je sais

ne pas être la cas et c'est bien précisé dans cette note. J'espère qu'il n'en est pas à l'écriture des 2 notes puisqu'il est en contradiction avec ce qui a été écrit l'année dernière. Nous allons voter contre cette indemnité parce que nous pensons qu'elle n'est pas obligatoire et pourrait mieux servir aux menneçois. Et je me permets un aparté par rapport au Trésor Public. Je regrette que Monsieur le Maire puisse interroger le Trésor Public pour savoir si je paye ou non mes factures, sachant qu'il a interrogé le Trésor Public le 12 juin et que j'ai bien payé ma facture avant le 30 juin, qu'il ait publié ça dans un journal alors que c'est quelque chose qu'il n'avait pas à faire, et ça, c'est la CNIL qui s'en chargera. Je paye mes factures. Vous n'avez pas à aller regarder si le Trésor Public reçoit mes bons ou pas. Même si c'est à la mairie que je le devais, je l'ai fait. Vous m'avez accusé sur la place publique du plus mauvais payeur, ce n'est pas le cas, j'ai payé avant la date et je regrette que vous ayez à utiliser de tels procédés Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE – Donc, votre vote contre ne sera absolument pas interprété comme un règlement de compte à l'encontre de la trésorière municipale, j'ose espérer ? Je vais vous dire Monsieur RICHOMME, quand on donne des leçons de morale, il faut soi-même être irréprochable. Voilà. Sur ce, nous passons au vote. Le débat sur ce point est clos.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

4. Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2013

M. LE MAIRE – Nous avons maintenant la délibération classique que nous proposons au mois de décembre concernant l'autorisation d'engager, de liquider ou de mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2013. Des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

5. Remise de récompenses dans le cadre du festival du livre

M. LE MAIRE – Il convient maintenant de valider les remises de récompenses dans le cadre du festival du livre et qui ont fait l'objet d'un travail particulièrement important de la part des élus et bénévoles qui ont travaillé dans le cadre de l'organisation de ce festival. Je pense que ça ne posera pas d'interrogations particulières. Y-a-t-il des votes contres, Monsieur RICHOMME ?

M. RICHOMME – Comme souvent on se plaint on est bien content que ce festival se perpétue sur la commune. Nous sommes très contents d'y être associés, d'y participer et que Mennecy vive ce moment.

M. LE MAIRE – Si vous êtes contents, c'est bien. J'en suis ravi.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

Rapporteur : Jean Philippe DUGOIN CLEMENT

6. Présentation du rapport d'activité 2011 de la CCVE

M. LE MAIRE – Vous avez maintenant à prendre acte du rapport d'activité 2011 de la CCVE. Je suppose que vous l'avez tous lu et parcouru avec attention et que vous le connaissez dans le détail. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des interrogations particulières ? On est sur quelque chose qui est très factuelle. Pas d'interrogations ? Le conseil a pris acte. Je vais maintenant passer la parole à Anne-Marie DOUGNIAUX qui va nous parler du rapport d'activité concernant un BEA.

Le Conseil Municipal a pris acte.

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne Marie DOUGNIAUX

7. Rapport d'activité annuel pour les exercices 2011-2012 dans le cadre du bail emphytéotique à la société nationale immobilière (Gendarmerie de Mennecy)

8. Rapport d'activité annuel pour les exercices 2011-2012 dans le cadre du bail emphytéotique à la société EXTERIMMO (Trésorerie de Mennecy)

MME DOUGNIAUX – Les deux délibérations suivantes concernent les rapports d'activités dans le cadre de baux emphytéotiques à la société nationale immobilière pour la gendarmerie de Mennecy et à Exterimmo pour la trésorerie de Mennecy. Donc, nous avons à prendre acte de ces deux rapports qui ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux. Des Questions ? Non. C'est un prend acte.

Le Conseil Municipal a pris acte.

9. Rapport d'activité 2011 du S.I.P.A.E.F.V.D.I. Région de Mennecey

MME DOUGNIAUX – Le rapport d'activité suivant, c'est le rapport 2011 du Syndicat Intercommunal pour l'amélioration et l'entretien des fosses et vidanges, drainage et irrigation de la région de Mennecey.

M. RICHOMME – Il me semble, c'est Monsieur DUGOIN Xavier qui nous avait présenté ça il y a quelques années, que l'on a très peu de choses dans ce syndicat. On a qu'un petit bout de fossé il me semble ?

MME DOUGNIAUX – C'est ça. On a un petit bout de fossé parce que c'est la partie de fossé qui va vers la vallée de l'école tandis que tout le reste de Mennecey va vers l'Essonne.

M. RICHOMME – Il est temps que l'on ait le rapport 2011 parce que l'on est au dernier conseil de 2012.

MME DOUGNIAUX – Tous les rapports que je vous présente sont ceux de 2011.

MME PRAT – Il y a combien d'adhérents à ce syndicat ?

M. DUGOIN - 6

MME PRAT – Il va disparaître...

Le Conseil Municipal a pris acte.

10. Rapport d'activité annuel 2011 de la commission communale d'accessibilité

MME DOUGNIAUX – Le suivant, c'est un rapport d'activité annuel 2011 de la commission communale d'accessibilité. Ce rapport retrace les travaux de voirie dans les espaces publics et dans les bâtiments qui ont été réalisés pour rendre plus accessible les espaces aux personnes à mobilité réduite. La commune a engagé en 2011 l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avec un bureau d'étude, le cabinet Qualiconsult. Des questions ? Non, donc c'est un prend acte aussi.

Le Conseil Municipal a pris acte.

11. Acquisition foncière par la commune au titre du droit de préemption urbain d'une propriété située 7, rue de l'Ormeteau et 9, rue du Puits Massé à Mennecey

MME DOUGNIAUX – Elle est composée de 2 parcelles, la BI N°63 de 1028 m² et la BI N°69 de 940 m² d'une superficie totale de 1968 m² qui appartiennent aux conjoints DUPRE.

Ce bien est composé de bâtiments vendus en totalité d'une surface utile ou habitable de 100 m² et d'un local commercial occupé. La Commune confirme, dans ce cadre, l'acquisition de cet ensemble immobilier. Elle souligne l'intérêt que peut présenter cette propriété, en vue de la création de places de stationnement et de l'agrandissement d'un équipement collectif, l'école de l'Ormeteau, qui jouxte ce terrain. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME – Oui. C'est une opportunité pour la commune d'arranger son centre ville donc nous sommes avec vous sur cette action, sauf que nous n'avons pas eu connaissance car c'était compliqué de venir en commission urbanisme Monsieur le Maire, puisque vous recevez les délégations auxquelles je me suis joints. Donc je n'ai pas pu me présenter en commission urbanisme car je ne peux pas me dédoubler mais je fais mes choix et les assume. Ce qui me manque comme information et ce qui nous manque c'est votre projet municipal. Vous avez lancé une DIA et vous allez signer en février. Vous avez sûrement des projets qui sont en cours d'élaboration donc on aimerait bien les connaître, savoir où vous allez placer les parkings, savoir combien de places de stationnement vous allez faire, de quel nature vous allez agrandir l'école, est-ce que vous allez laisser un passage vers la rue de l'ormeteau, voilà, ce sont de petites questions que l'on se pose et nous n'avons pas de réponses. Vous allez me répondre, je vous vois Monsieur le Maire et je commence à vous connaître, que cela n'est pas encore définitif, que vous êtes encore entrain de travailler. Je sais, je l'imagine mais je ne peux pas imaginer que vous n'avez pas votre petite idée, si vous pouviez nous l'a confier.

M. LE MAIRE – Vous savez, Monsieur RICHOMME, un dalton n'a pas d'idées, un dalton c'est un assassin. Un dalton qui habite à Mennecey ou à Daisy Town quand vous parliez de saisir la CNIL, moi c'est mon avocat qui vous saisira. C'est quelqu'un qui n'a pas d'idées, voilà. Donc là-dessus, je n'ai absolument aucune idée. Non sérieusement, plaisanteries mises à part, vous me connaissez mal et je ne vais pas vous répondre ça, pas intégralement, pour pas dire, vous me connaissez un peu. Connaissez ce

que vous voulez en connaître puis ce qu'il vous arrange. Il n'y aura pas de sortie sur la rue du Puits Massé par rapport au cadastre puisque c'est le bâtiment qui loge AXA aujourd'hui, mais il n'y a aucune sortie possible du côté du Puits Massé. C'est une préemption qui a été lancée sur un effet d'opportunité ou d'aubaine ou plutôt sur un effet de nécessité absolue. Moi je ne suis pas un fanatique de la préemption urbaine pas plus que de l'expropriation. Déjà parce que ça coûte cher et que ça bloque des projets privés qui peuvent avoir leur qualité mais là, le projet qui était envisagé était je pense désastreux pour ce quartier de Mennecey puisqu'il consistait à construire une cinquantaine de logements sur une parcelle qui est extrêmement profonde avec comme seule sortie possible de 80 à 100 véhicules, la rue de l'ormeteau, le long de l'école de l'ormeteau. Donc il n'était pas possible pour la ville de ne pas préempter. Je pense que c'était une saturation complète. A partir de là, pour préempter, nous avons 3 possibilités de justification. La première était de dire : « on va faire du logement social ». Je n'en aurais pas vu l'intérêt même si on en fait, et même si vous avez souvent voté contre. Refuser du logement parce qu'il est privé pour mettre du social, ça ne changerait pas les problèmes d'engorgements de ce secteur. La deuxième possibilité, c'est de jouer sur une répartition toute théorique du foncier pour dire c'est une réserve foncière pour l'école de l'ormeteau s'il advenait qu'il y ait besoin de l'agrandir. Pour tout vous dire, il n'y a pas d'urgence là-dessus et il n'y a pas de besoins réels. Dans l'école de l'ormeteau, il y a toute l'ancienne cuisine centrale qui prend un foncier colossal et qui n'est plus en service. Elle pourrait être réutilisée. Donc, on a déjà des espaces. Là, ça nous permettra d'agrandir immédiatement la cour de l'école. Sur l'école de l'ormeteau, c'est son point faible. Il y a une petite cour de récréation que l'on va pouvoir agrandir un petit peu. Et puis la troisième chose qui est à l'inverse capitale pour le centre ville, c'est effectivement de gagner du stationnement en plein centre. On est à 150 mètres de la mairie à pieds même si ça oblige à faire le détour par l'ormeteau et à ne pas couper directement par le Puits Massé. Donc là-dessus et c'est là où vous avez raison, je ne peux pas vous indiquer combien de places de parking nous gagnerons dessus puisque nous sommes entrain de faire réaliser les faisabilités. Je pense que l'on peut gagner facilement 30 à 40 places de stationnement en centre ville, c'est absolument colossal. Et à proximité d'une école où tous les matins, tous les soirs, il y a une saturation, des embouteillages absolument colossaux, sans parler des riverains qui vivent là le reste du temps. Je pense que c'est effectivement une opportunité. J'espère avoir été suffisamment complet dans ma réponse et je vais rendre la parole au rapporteur. Monsieur RICHOMME ?

M. RICHOMME – Je vous remercie pour votre réponse qui est claire et précise. Juste une dernière question, est-ce que les travaux seront engagés en 2013 ? ou vous pensez que ce sera sur l'année suivante ?

M. LE MAIRE – Si je vous dis qu'ils seront engagés en 2013, vous voterez mon budget ?

M. RICHOMME – Votre budget, s'il n'est que ça, oui.

M. LE MAIRE – Comme vous ne voterez pas mon budget ni en 2013, ni en 2014, ni en 2015, ni en 2016, ni en 2017, ni en 2018, ni en 2019, ni en 2020, je pense que c'est une question qui vous concerne assez peu.

M. RICHOMME – Que vous présentiez notre budget en 2014, je vous le souhaite !

M. LE MAIRE – Je ne me fais pas tellement d'inquiétude là-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (à partir de 20h10), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
-------------	----	--

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

12. Déclassement du domaine public départemental d'une partie de la RD 153 suite à la suppression du passage à niveau n°19 en vue du classement de cette portion de voie dans le domaine public communal

13. Déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de l'Abreuvoir suite à la suppression du passage à niveau n°19 en vue du classement de cette portion de voie dans le domaine public départemental

MME DOUGNIAUX – Les deux délibérations suivantes sont similaires. Il s'agit de la déviation du passage à niveau n°19. Suite à cette déviation, nous allons déclasser du domaine public communal une partie de la rue de l'Abreuvoir suite à la suppression du passage à niveau et pour le classement dans le domaine public départemental. Et nous allons déclasser du domaine public départemental une partie de la RD 153 en vue de son classement dans le domaine communal. Cette partie de la RD 153, c'est dans sa section comprise entre la rue de l'Abreuvoir et l'avenue de Villeroy, une partie de la rue de Paris, le sous-terrain actuel de la voie ferrée, une partie de la rue du Maréchal de Hautecloque dit Leclerc, le giratoire du 8 mai 1945 et l'avenue Darblay. Y-a-t-il des questions ?

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

14. Installations Classées - Demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme de valorisation et de négoce de déchets et matériaux du BTP par la société SEMARDEL sur le territoire de la Commune d'ECHARCON

MME DOUGNIAUX – Le concept du projet est de proposer aux entreprises du BTP en charge de chantiers de travaux neufs et de démolition la récupération/valorisation de leurs déchets de chantiers inertes (bétons de démolition, bennes de vrac sur chantiers gros œuvre), la vente de matériaux inertes dont une partie pourra être issue d'un process de recyclage (mâchefers, gravats de bétons).

En première phase d'exploitation, SEMARDEL a déclaré un volume de transit de 66 700 m³. La présente demande d'autorisation concerne la deuxième phase de l'exploitation. La quantité va être augmentée à 120 000 m³. La partie Sud du site a une superficie d'environ 5 000 m² avec une zone de stockage d'une surface de 2 000 m² et une chaîne de tri à ciel ouvert d'une surface de 2 700 m².

8 catégories principales de matériaux seront stockées sur la plate-forme : Mâchefers, Terre végétale, limons, limons traités, grave, béton de démolition et déchets de chantier gros œuvre. Se rajoutent à ces stocks, les produits inertes mis en stalles en petites quantités et les matériaux valorisés en sortie du centre de tri mis dans les bennes ou en vrac sur dalle. Les pierres et bétons de démolition sont stockés sur une zone dédiée de capacité de 30 000 m³ maximum. Ces matériaux sont ensuite traités par un

concasseur mobile et un crible. Une centrale de traitement dite « à blanc », composée de 2 silos, d'un réservoir d'eau, d'un malaxeur, et de convoyeurs sera installée à proximité des aires de stockage des matériaux à traiter. Le site fonctionnera du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h00. Il sera fermé les samedis, dimanches et jours fériés. Le site comprendra 6 personnels. Dans le cadre de la demande d'autorisation, une enquête publique est ouverte en Mairie d'ECHARCON du lundi 26 novembre au jeudi 27 décembre 2012 inclus. Le territoire de la commune de MENNECY étant impacté par le périmètre d'affichage, on nous demande de prendre un avis sur ce projet. Y-a-t-il des questions ?

M. LE MAIRE – Madame le rapporteur, si vous me le permettez, juste un mot sur ce sujet qui est un sujet sensible, dans la mesure où il touche aux ressentis et aux convictions des uns et des autres. En temps que Maire de Mennechy, je pense qu'il n'y a pas de gêne directe, réelle pour les menneçois. Si j'étais Maire d'Echarcon ou de Vert-le-Grand, je n'aurai pas forcément cette vision là pour mes habitants. Maintenant, il est évident qu'un projet de ce type peut faire naître des inquiétudes chez un certain nombre de menneçois et là, il y a la part du réel et du ressenti. En tant que Maire de Mennechy, il est extrêmement difficile de faire « un bras d'honneur », disons les choses comme cela, à ses collègues de Vert-le-Grand, d'Echarcon, aux intercommunalités concernées, que ce soit la CCVE, que ce soit la SEM qui gère ce projet, le SIREDOM qui en est le partenaire privilégié, voire même l'agglomération d'Evry. Donc à titre personnel, je voterai pour cette délibération estimant qu'elle n'impacte pas la commune et qu'il est de ma responsabilité, par devoir envers des élus avec lesquels nous travaillons tous les jours et nous travaillons également tous les jours au service des menneçois de le faire. Maintenant, je peux parfaitement comprendre qu'un certain nombre d'élus autour de cette table ait des sentiments divergents et je pense que c'est vraiment une délibération sur laquelle chacun, majorité ou opposition, peut parfaitement voter en son âme et conscience. Ce que je ne veux vraiment pas, et notamment au sein de la majorité, c'est que qui que ce soit puisse se sentir lié par un devoir de groupe. Au sein de l'opposition, je ne sais pas si vous aurez trois votes différents ou trois votes identiques, mais en tout cas, je ne demande pas à la majorité de suivre par nécessité le rapporteur.

M. RICHOMME – Nous sommes contents de savoir que la majorité peut voter en son âme et conscience. Si c'est une opportunité pour elle, qu'elle s'en saisisse. Nous, c'est notre cas à chaque fois. Nous émettons un avis favorable à cette installation.

MME DOUGNIAUX – Nous allons passer au vote.

MME PRAT – Je m'abstiens. L'explication de mon vote est que là, le volume est multiplié par trois. Le dépôt va être à 1,5 km d'une zone de Natura 2000 et il n'y a pas eu d'étude d'impact pour la zone Natura 2000. C'est pour cela que je m'abstiens. En principe la zone Natura 2000 devrait être valorisée. Je comprends très bien que c'est juste à côté, qu'il y a les axes routiers, que c'est important mais je préfère m'abstenir.

M. LE MAIRE – Mais c'est tout à ton honneur. Madame le rapporteur, dernière délibération d'urbanisme pour vous ce soir.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Emet un avis favorable à la Majorité

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Jouda PRAT
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

15. Autorisation du conseil municipal à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour la fermeture de la réserve afin de créer une salle de bridge et la rénovation de la salle de sports existante au sein de l'école « les Myrtilles »

MME DOUGNIAUX – Cet équipement pourrait accueillir l'association « Club de Bridge de Menedy », située actuellement au Parc de Villeroy au 2^{ème} étage du Conservatoire de Musique et de Danse, qui a besoin d'une salle de bridge plus spacieuse et plus accessible afin d'y recevoir ses membres de plus en plus nombreux. Et la salle de sport qui n'a pas été rénovée dans le cadre de l'école a besoin elle aussi d'être réhabilitée pour passer la mise aux normes en vigueur. Je signale que dans la délibération, on avait situé la salle de bridge au premier étage du Conservatoire, et en fait, elle est au deuxième étage. Donc, une légère correction de la délibération. Y-a-t-il des questions ?

M. RICHOMME – Oui, quels sont les travaux que vous allez réaliser dans la salle de sport parce que je l'ai visitée lors de l'inauguration et je l'ai trouvée bien agrémentée. Les équipements qui ont été mis à l'intérieur sont tous neuf donc je suis un peu étonné de savoir qu'elle n'est pas aux normes.

M. LE MAIRE – La part de travaux n'est pas directement dans la salle de sport. La salle qui va accueillir le bridge, c'est le bâtiment non fermé qui est dans la continuité. On va être amené à créer une liaison entre les 2 salles avec des micro-vestiaires et des blocs sanitaires, ce qui est quand-même mieux pour une salle de sport mais ça, ça ne touchera pas à la salle de sport elle-même. Il faudra probablement installer des glaces avec des systèmes protecteurs pouvant se refermer pour permettre lorsqu'il y a de la danse de le faire dans les meilleures conditions, installer une barre de danse ; ce qui ne changera pas fondamentalement la salle. Ce qui changera effectivement les choses, ce sera d'avoir des vestiaires et des toilettes et donc de pouvoir être complètement autonome de l'école sur les périodes de fonctionnement puisqu'aujourd'hui, les sanitaires sont dans l'école. C'est ce qui peut poser problème. Il y a eu des directrices à des époques que ça dérangeait. Aujourd'hui, on a une directrice qui est en confiance par rapport aux associations utilisatrices. Ça se passe bien mais quand sera-t-il dans 3 ans ou dans 5 ans par rapport aux utilisateurs ? Je pense que c'est quelque chose de mieux.

M. RICHOMME – Les vestiaires que vous allez créer ne sont pas dans la surface actuelle de la salle de sport, ils sont dans la réserve ?

M. LE MAIRE – C'est dans la réserve, on va faire la jonction dans la réserve. La salle de sport ne sera pas diminuée, elle sera augmentée d'un espace avec de petits vestiaires, parce qu'effectivement, on ne va pas être sur des vestiaires de rugby. Ils seront en fonction de la réserve, en extension de la réserve.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ
Ne prend pas part au vote	1	Roger LE DUDAL, Membre du Club de bridge

III. URBANISME - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Xavier DUGOIN

16. Rapports d'activités 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable - SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau)

M. LE MAIRE – Je vais maintenant passer la parole à Xavier DUGOIN concernant les rapports d'activité et les modifications de statuts du SIARCE.

M. DUGOIN – Merci Monsieur le Maire. Donc un premier rapport bien classique, comme tous les ans, un peu décalé mais c'est la règle. Donc le rapport d'activité 2011 sur ce que la commune a délégué au SIARCE comme beaucoup de communes, l'eau potable et l'assainissement. C'est un rapport qui a été examiné par la Commission consultative des services publics en novembre. Le dernier qui n'a pas fait l'objet au niveau de cette commission de remarque particulière. C'est un acte donc s'il y a des questions auxquelles je peux répondre, j'y répondrai ; ou si je ne suis pas en situation d'y répondre, j'y répondrai par écrit, sur des points techniques éventuellement.

M. RICHOMME – Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais juste que vous puissiez m'associer à votre programmation de rénovation de réseau d'assainissement du village Levitt quant au calendrier que vous pensez mettre en place, Monsieur le Président, pardon.

Le Conseil Municipal a pris acte.

17. Modification des statuts du SIARCE

M. DUGOIN – Nous en venons au deuxième rapport où là, il y aura un vote. On revient sur une délibération qui a déjà été votée. Pourquoi revient-elle ? L'esprit n'en change pas. Il y a juste eu quelques petits correctifs, je dirais rédactionnels et de précision sur l'article 9, pour bien préciser que chaque commune membre du syndicat que ce soit directement ou à travers un EPCI, aurait 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. L'esprit en reste le même, il s'agit de permettre au SIARCE à la demande d'un certain nombre de communes d'exercer une compétence qui ne nous concerne pas directement qui est celle des berges de Seine. Y-a-t-il des questions particulières? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

IV. DECHETS-ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Jean Philippe DUGOIN CLEMENT

18. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – CCVE

M. LE MAIRE – En l'absence de Gilles BRANDON, je vais être amené à vous demander si vous avez pris connaissance du rapport de la CCVE concernant le service public d'élimination des déchets et assimilés et si vous avez des questions et interrogations particulières. Donc, ce rapport a été examiné en commission. Il y a eu un certain nombre de remarques d'ailleurs fort justifiées de plusieurs associations et j'ai été amené à saisir de ces remarques qui sont des interrogations d'ailleurs, le Président de la CCVE de manière à ce que nous puissions les avoir. C'était plus des remarques de forme que véritablement de fond. C'est un donné acte, je pense qu'il n'y a pas de remarques particulières.

M. RICHOMME – Non, mais Monsieur le Maire, si vous avez fait des remarques au Président de la CCVE concernant les ordures ménagères, c'est avec plaisir que je lirai vos remarques.

M. LE MAIRE – Je vous les transmettrai mais, en l'espèce, ce sont celles de l'ASSEC que nous avons relayées. Puisqu'ils m'en ont saisi, j'ai saisi le Président de la CCVE. Ce sont des remarques de bon sens. Je vais maintenant passer la parole à Annie PIOFFET qui va vous abreuver de délibérations d'une complexité rare.

Le Conseil Municipal a pris acte.

V. SPORTS-CULTURE

Rapporteur : Annie PIOFFET

19. Modification de la grille tarifaire pour les spectacles de Tarif A « Têtes d'affiches », Catégorie 3

MME PIOFFET – Cette modification verra le passage du tarif normal de 29 à 30 euros et du tarif réduit de 24 à 25 euros. Donc, vous avez pour la catégorie A la grille tarifaire du spectacle qui se décomposera de la façon suivante : le tarif normal est de 40 euros, la catégorie 2 de 35 euros et la catégorie 3 de 30 euros. En concordance, vous avez les tarifs réduits. Y-a-t-il des questions ?

M. RICHOMME – Nous allons voter contre parce que vous augmentez encore d'1 euro même si ce n'est qu'un euro et ces prix sont excessivement chers. Il y a des salles parisiennes de prestige, j'en ai discuté en commission avec Madame ALBANET puisque nous sommes allés voir le même spectacle, ce sont des grandes salles où il y a des pièces parisiennes assez importantes et c'est moins cher qu'à Mennecy !

MME PIOFFET – Il s'agit des spectacles avec des « têtes d'affiches », Monsieur RICHOMME. D'autres questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

20. Demande de subvention de fonctionnement du Conservatoire Municipal au Conseil Général de l'Essonne pour l'année 2013

MME PIOFFET – La ville de Mennecy veut solliciter une subvention pour le fonctionnement de son Conservatoire Municipal. Cette aide est allouée selon les schémas départementaux des enseignements artistiques qui s'articulent autour d'une aide de base. Ça se présente tous les ans donc nous faisons une demande de subvention. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention. Y-a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-
-------------	----	---

		LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

21. Approbation du programme d'actions (pour la saison culturelle 2012-2013) dans le cadre du contrat de développement culturel signé avec le Conseil Général de l'Essonne

MME PIOFFET – Le programme pour la saison se décline en 4 actions. Le projet « Ombre et Lumière » de la Compagnie Strathella, le projet de création d'un spectacle sur le thème des contes de l'Inde, le projet « Les Diablogues avec des enfants plus accompagnement » de la Compagnie de la Tangente et le salon du livre et vous avez toutes les explications à l'intérieur. Y-a-t-il des questions ?

M. RICHOMME – Nous allons voter pour cette subvention, pour demander au Conseil Général qu'il finance des actions que nous soutenons sur Mennecy et une question d'ordre général, que ce soit les demandes de subventions au Conseil Général ou ailleurs. Si le Conseil Général ne s'aligne pas sur les demandes de subventions, est-ce que ça remet en cause le projet en lui-même ?

MME PIOFFET – Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE – Vous voyez, pour information, vous demandiez tout à l'heure sur le vote des subventions, le comparatif par rapport à l'année dernière. Il aurait pu être intéressant que vous demandiez le comparatif au Conseil Général par rapport à l'année d'avant, ou encore l'année d'avant, ou encore l'année d'avant.

M. RICHOMME – Celle là, je l'ai, merci.

M. LE MAIRE – Juste pour les collègues qui ne l'aurait pas, le Conseil Général nous donnait 12 000 euros l'année dernière, il ne nous donnera plus que 9 000 euros cette année. Je ne sais pas ce qu'il nous donnerons l'année prochaine. Là encore, on donne de moins en moins. A force de ne plus donner d'ailleurs, il va falloir se poser la question du pourquoi exister d'une institution. Ça c'est un autre débat. A l'heure actuelle pour répondre à votre question, malgré les baisses de financement du Conseil général, nous arrivons à maintenir ces services que nous jugeons comme essentiels pour les habitants. Mais il y a un moment où à force de diminuer, ça deviendra difficile. Pour l'instant, on tient encore.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

22. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison 2013 entre la société ELRES et la commune de Mennecy

MME PIOFFET – La société ELRES a proposé de soutenir cette politique municipale par la signature d'un contrat de parrainage. Ce soutien financier s'élève à 15 000 euros TTC pour la saison culturelle 2013. Y-a-t-il des questions ? Non.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

VI. JEUNESSE

Rapporteur : Xavier DUGOIN

23. Evolution du dispositif « Chantiers citoyens »

M. LE MAIRE – Merci Madame la première adjointe. Je vais repasser la parole à Xavier DUGOIN.

M. DUGOIN – Je vais vous présenter le rapport sur l'évolution du dispositif « chantier citoyen » qui est quelque chose que tout le monde connaît ici et qui fonctionne bien. Je rajouterai simplement ce qui n'est pas dit ou plutôt pas écrit. Les chantiers citoyens, tels qu'ils sont présentés, permettront d'accueillir une soixantaine de jeunes sur l'exercice 2013. Y-a-t-il des questions particulières? Non, je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

Rapporteur : Corinne SAUVAGE

24. Demande de renouvellement de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service liée au contrat enfance jeunesse pour les établissements d'accueil de loisirs jeunesse et les établissements d'accueil de la petite enfance de la ville de Mennecy

MME SAUVAGE – Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il vous est proposé une délibération qui a pour objet le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service liée au contrat enfance jeunesse c'est-à-dire l'accueil pour le service jeunesse et celui de la petite enfance. Y-a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

25. Approbation du renouvellement de la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service pour l'établissement d'accueil de loisirs « maison des jeunes » de la ville de Mennecy

MME SAUVAGE – Cette note de présentation concerne le renouvellement de la convention pour l'établissement d'accueil de loisirs maison des jeunes pour une durée de trois ans avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2012. Il vous est donc proposé ce soir d'approuver le renouvellement de cette convention.

Y-a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

M. LE MAIRE – Merci Madame la rapporteur. Nous avons un changement de rapporteur suite à des heures de discussion entre Carina COELHO VALENTE et Jean FERET. Jean FERET ayant particulièrement insisté et ayant chaussé ses plus belles lunettes, ayant promis de faire preuve d'esprit de synthèse et d'aller à l'essentiel immédiatement, Carina COELHO a accepté et je l'en remercie, de

laisser Jean présenter les délibérations tout en se réservant la possibilité de ré-intervenir si les délibérations étaient présentées de manière incomplètes. Donc il faut être à la fois synthétique et complet. Monsieur le rapporteur, c'est à vous.

VII. PETITE ENFANCE-SCOLAIRE

Rapporteur : Jean FERET

26. Modification du règlement de fonctionnement du Relais Assistante Maternelle (RAM)

M. FERET – Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Le premier concerne le règlement de fonctionnement du relais d'assistantes maternelles, le RAM. Ce règlement existait déjà. Il est modifié pour répondre à deux attentes. La première, c'est plus de souplesse dans l'organisation du calendrier des animations pour permettre aux assistantes maternelles de choisir le plus tard, quasiment au dernier moment, quand est-ce qu'elles viennent visiter le relais. Et puis la seconde attente, c'est plutôt du côté des parents et des familles, ou le relais d'assistantes maternelles a une mission plus appuyée pour expliquer ce mode d'accueil, comment il fonctionne et en faire en quelque sorte, la promotion. Avez-vous des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

27. Approbation du projet éducatif de la commune

M. FERET – Le point suivant est celui auquel je tenais particulièrement, c'est le projet éducatif de la commune. Arrivé à termes, il se décline sur 4 ans et nous devons l'enchaîner avec un nouveau projet pour les 4 prochaines années. Ce projet a été rédigé à plusieurs mains, en fin 2008, début 2009. Il concerne bien sûr tout ce qui tourne autour des écoles mais aussi et surtout toute l'action culturelle, la jeunesse, la petite enfance et il est là en soutien des 2 conventions de financement qui viennent d'être adoptées pour la maison des jeunes. Le nouveau projet éducatif est le prolongement de celui dont on sort mais avec 2 choses. D'abord, la satisfaction de tout ce que l'on a écrit fin 2008-2009, nous l'avons fait. Et puis, ce nouveau projet reprend bien sûr tout ce que nous avons mis en place en y ajoutant ce qui a été créé depuis et c'est plus particulièrement le volet pour lequel je comptais sur sa présence mais il n'a pas pu venir, le volet géré par Romain BOSSARD, les journées de prévention sécurité jeunesse et les interactions entre le travail de la ville et le CLSPD. Je vais aussi laisser la parole à Annie PIOFFET mais je crois qu'elle n'en a plus les ressources...Ce projet éducatif contient un volet sur la culture et sur le travail des associations qui est très important. Donc ce volet a été créé, rédigé et remis à jour par Annie et ses services. Puis, il y a un volet, et là je vais passer la parole à Sylvie PERUZZO sur la partie accueil de loisirs sans hébergement, donc le centre de loisirs et les garderies.

MME PERUZZO – Oui bonsoir à tous et à toutes. Juste pour préciser que pour les enfants que nous accueillons à l'ALSH mais aussi le midi sur le temps cantine et le soir sur le périscolaire, c'est vraiment une mission en complément de ce que peut faire l'éducation nationale. C'est-à-dire que l'on ne fait pas simplement de la garderie et on le voit pour ceux qui sont là le midi à la cantine, Monsieur

GUEZO, vous êtes déjà venu, on contribue à tout ce qui est éducation et bien être de l'enfant notamment au centre de loisirs où l'on accueille aussi des enfants handicapés. Je précise que nous accueillons un enfant handicapé d'une autre commune car la commune dans laquelle il réside n'a pas voulu de cet enfant. Il y a vraiment un travail de tous les services car nous avons une garderie à l'intérieur de laquelle nos animateurs travaillent pour amener l'enfant à l'autonomie et à la responsabilité. Monsieur le Maire a impulsé beaucoup de projet sur le centre de loisirs, d'ailleurs la fréquentation s'en ressent, puisqu'il y a beaucoup de mercredi et de jour de vacances où nous sommes au maximum de nos possibilités. Tout ça amène l'enfant à plus d'autonomie. Ça lui permet de s'ouvrir sur l'extérieur parce qu'il y a beaucoup de familles qui ne peuvent pas sortir avec leurs enfants le week-end. Autre chose, nous allons ouvrir un accueil de loisirs sur l'école les Myrtilles pour les enfants d'âge maternel. Je pense que pour eux ce sera un plus. Ils n'auront plus à se déplacer par exemple, pour aller manger à la cantine à l'école de l'Ormeteau ; et quand on voit le temps qu'il faisait aujourd'hui et ce que l'on nous promet les prochains jours, je pense que pour les petits qui ont de 3 ans tout juste pour certain jusqu'à 6 ans, c'est appréciable. Voilà, sur le centre de loisirs, sur le périscolaire, on est toujours dans l'éducation, dans l'accompagnement de l'enfant et dans le respect de son rythme et de sa différence.

M. FERET – Merci Sylvie. Donc c'est un projet, c'est-à-dire que pendant ces 4 années, il est susceptible d'évoluer si le besoin s'en fait ressentir. Nous ne sommes pas prisonniers du document adopté aujourd'hui.

M. LE MAIRE – Avant que vous ne passiez au vote, Monsieur le centralisateur des rapporteurs, je tenais à remercier l'ensemble des élus et des services qui ont travaillé depuis maintenant 5 ans sur ce qui a été fait et qui ont travaillé sur ce qui sera fait et qui a été posé sur ce document. C'est un travail extrêmement important et qui a été fait je crois de votre part à tous avec énormément d'envie et énormément de sérieux, je vous en remercie.

M. FERET – Avez-vous des questions ? Non, donc nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

28. Approbation du schéma pluriannuel des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans

M. FERET – La délibération suivante concerne le schéma pluriannuel des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Un schéma que les services de l'Etat nous demandent. Il s'agit d'un inventaire, d'un recensement de l'Etat et de la nature des besoins et il s'agit de préciser les perspectives de développement envisagées par la ville sur son territoire. Ce schéma s'intégrera à un schéma à l'échelle départemental bien sûr. Je ne vais pas vous le lire car c'est immense, vous connaissez aussi les installations. Il y a 2 pages importantes avec justement les perspectives de développement de la ville, avec les effectifs d'enfants que nous voyons arriver des logements à livrer jusqu'en 2014. Et puis les pages suivantes ce sont les pages 6 et 7, c'est ce que nous en déduisons pour les effectifs dans les écoles. Avez-vous des questions ? Non, donc nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

29. Motion contre la baisse du financement du Conseil Général de l'Essonne pour les établissements d'accueil petite enfance

M. FERET – La délibération suivante est une motion. Cette motion est faite pour s'opposer à la baisse du financement du service d'accueil collectif pour la petite enfance, par le Conseil Général. Concrètement, la subvention que nous attendions à hauteur de 130 000 euros comme en 2012 pour 2013, sera réduite à 31 000 euros si l'on applique les formules qui nous ont été transmises très tard. Donc à peu de chose près, une baisse de subvention de 100 000 euros. L'activité totale de la petite enfance des 3 crèches à Mennecy pour les 2 modes d'accueil occasionnels et réguliers, c'est 200 000 heures facturées par an ; et la somme de tous les coûts de ces 200 000 heures, approche les 2 millions d'euros. Approximativement, retenir qu'un quart est payé par les familles, un quart par les subventions et le reste par la ville. Donc la part que représente 100 000 euros dans les subventions que nous recevons est considérable. C'est vraiment un gros impact et c'est quelque chose qui interpelle et qui justifie pleinement cette motion que nous vous demandons d'adopter. Y-a-t-il des questions ?

MME PRAT – Moi, je veux tout simplement souligner que je vais voter cette motion mais il faut aussi se rendre compte que les Conseils Généraux, ils connaissent tous des effets ciseaux. Ils sont dépassés par les dépenses sociales. Monsieur DUGOIN vous devez connaître très bien le problème. Ils ont eu l'APA, on leur a transféré des compétences et normalement quand l'Etat transfère des compétences, il faut qu'elle compense à l'euro près, mais là non, avec l'APA et d'autres même pour les personnes handicapées, il y a des Conseils Généraux qui vont être en faillite et qui ont vraiment des problèmes financiers. Donc je pense que c'est à l'Etat...et même la réforme territoriale n'a pas non plus clarifiée les choses. Et plus ça va aller, plus les Conseils Généraux vont diminuer leurs subventions. Ici, on va dire oui mais il faut quand même comprendre ça, qu'une commune va maintenant être obligée de faire attention à ses dépenses et que plus ça ira, et moins il y aura de subventions et de la part de la région, et de la part du département. Les régions aussi, avec la réforme de la TP n'ont qu'une marge de manœuvre de 11 % sur leurs impôts, c'est tout. Je voulais quand même souligner ça parce que c'est très important.

MME BRANLÉ – C'est juste une toute petite question à Monsieur le Maire, c'est de savoir par rapport à ce qui se passe, c'est-à-dire le fait qu'il y ait une différence de 100 000 euros, pour les familles comment cela va-t-il se passer, est-ce que vous allez prendre l'option d'augmenter le prix de la crèche ou de compenser autrement ?

M. RICHOMME – Je comprends votre motion du point de vue de Mennecy. Mennecy avait besoin de ces 100 000 euros. Et je pense que c'est compliqué pour la majorité de trouver 100 000 euros et Monsieur le Maire va nous présenter comment il compte compenser ce manque de subvention. Elle était nécessaire pour Mennecy et pour toutes les collectivités du département. Ce n'est pas une compétence obligatoire du Conseil général. Il le faisait parce qu'il aide la petite enfance ; et les 5 dernières années ont été difficiles pour le Conseil général avec la politique de l'Etat et la répercussion, c'est qu'aujourd'hui, le Conseil Général est obligé de se concentrer sur ses compétences obligatoires.

Le manque d'investissement qui a été fait par rapport à l'APA, par rapport au RSA et par rapport aux personnes handicapées, fait que le Conseil Général concentre dès 2013, il me semble, ses politiques vers les personnes handicapées. Il y a des choix qui sont faits, comme nous, nous allons sûrement devoir en faire. Nous en avons déjà fait en 2012 et en 2013 dans une période compliquée pour toutes les collectivités. Donc, je regrette que le Conseil Général nous prive de 100 000 euros, qu'il prive toutes les collectivités de somme d'un appui essentiel pour le fonctionnement de la petite enfance et je crois que c'est la politique nationale qui a été menée auparavant qui nous fait aujourd'hui réellement défaut. Donc, on s'abstiendra sur cette motion.

M. LE MAIRE – Je peux difficilement vous demander plus qu'une abstention. C'est déjà bien que vous vous absteniez. Je vous le dis très sincèrement, je vous remercie de votre abstention. Juste si vous me permettez, pour essayer de répondre aux différents points qui ont été évoqués, toutes les collectivités ont un effet ciseaux. Toutes. Elles l'ont de manière plus ou moins marquée, que ça soit d'ailleurs les communes, les intercommunalités souvent un peu moins parce que l'on est sur des structures neuves donc qui ont des endettements moins lourds et qui ont récupéré la TP, et souvent des dotations en terme de DGF quand il y a des taux de CIF importants s'il y a beaucoup de compétences gérées, relativement important. Mais les intercommunalités un peu moins, les départements souffrent, les régions souffrent, c'est une réalité. Après la question que l'on peut se poser, quand il y a un effet ciseaux, c'est sur quoi on fait porter l'économie ? Effectivement, s'il faut dire : il faut gagner x milliers d'euros, est-ce que l'on a recours à l'impôt ? Le Conseil Général l'a fait, tous les ans, jusqu'à l'année dernière. Est-ce que l'on a recours à des suppressions de services ? À des diminutions de services ? Et sur quels services ? Sur les services essentiels aux habitants ou sur les services essentiels à l'institution ? Et le Conseil Général en Essonne comme ailleurs, qui a un certain nombre de difficultés, a choisi de faire porter ses choix sur des suppressions de services. Non, pas sur des suppressions mais sur des diminutions, c'est beaucoup plus insidieux parce que quand vous supprimez, vous avez tout le monde qui hurle. Des diminutions de services, essentiels aux habitants, au travers de sa politique contractuelle sur les voiries que le Conseil Général n'entretient plus si les communes des intercommunalités ne participent pas, au même titre que si une mairie allait dire à quelqu'un dont le trottoir s'effondre devant chez lui : « on vous le refera si vous mettez un billet dessus en plus », c'est exactement la même chose. Il est entrain de le faire dans le domaine culturel, on l'a vu tout à l'heure. Et ça fait maintenant depuis des années, année après année, qu'il y a des baisses de taux de subventionnement, notamment pour les bibliothèques ou les conservatoires. Et puis maintenant sur la petite enfance. Sur la petite enfance, ce qui est d'autant plus dramatique, et c'est ce que vous disait Jean FERET, le rapporteur, c'est qu'il n'y a eu aucune concertation avec les communes. Mennecy est impactée mais il y a des communes qui sont plus impactées que nous y compris en proportion de leur taille ou du nombre de berceaux, mais effectivement, Mennecy est très fortement impactée. Il n'y a eu aucune concertation, c'est quelque chose qui a été amené au dernier moment. Tout à l'heure on parlait de concertation, et bien là, il n'y en a pas eu. Et je crois qu'à l'inverse, le Conseil Général qui est resté un conseil militant, n'a pas fait l'impasse sur un certain nombre de dépenses qui sont à l'inverse indispensables à l'institution. Quand le Conseil Général dépense des millions d'euros pour envoyer des délégations aux JO de Londres pour aller dire « on y était » avec le Président, les vice-présidents, les services, et bien je me dis que ça aurait peut-être été mieux employé de ne pas envoyer toutes ces hautes personnalités de l'Essonne, tous ces gens sans qui l'Essonne ne pourrait pas se lever chaque matin ! Et que ça aurait peut-être été mieux de réduire là-dessus et de baisser un tout petit peu moins le montant des subventions aux crèches, par exemple. C'est un exemple, mais on pourrait en trouver d'autres. Alors pour répondre à Monsieur RICHOMME, certes, le coût de l'héritage. Très bien. Moi, j'entendais le Conseil Général, j'entendais le Président actuel ou son prédécesseur et leurs collègues dans d'autres départements franciliens expliquer que c'était scandaleux, que l'Etat n'avait pas compensé, qu'ils allaient intenter des procès et effectivement, je pense que l'on peut être de tel ou tel côté de l'échiquier, mais il y a une objectivité à avoir. Je pense que l'Etat comme le signalait Jouda tout à l'heure, n'a pas intégralement compensé ses transferts de charges. C'est vrai. Maintenant, ce que je trouve surprenant c'est que tous ces présidents qui étaient élus d'opposition au niveau national, ne baissaient pas les services ou pas autant, trouvaient le moyen d'aller au bout et menaient des campagnes de communication colossale pour dire que c'était

scandaleux. Depuis maintenant 6 mois, ils sont tous députés, en cumulant pour certain alors qu'ils s'étaient engagés contre le cumul. Moi je ne suis pas forcément pour ou contre le cumul mais quand on a dit qu'on était contre, c'est gênant. Pas tous, mais je ne parle pas de celui qui fût longtemps premier vice-président, qui aurait pu être vice-président et qui aurait géré différemment les choses. En tout cas, le Président actuel est en situation de cumul alors qu'il était contre et aujourd'hui ce Président du Conseil Général de l'Essonne, mais ce n'est pas le seul il y en a beaucoup d'autres en Ile-de-France, cumule. C'est quand même curieux, quand on a fait campagne nationale contre, quand on a fait campagne localement contre et pour le coup depuis 6 mois, on entend plus de problèmes de la part de l'Etat. Moi, je n'entends pas aujourd'hui Monsieur Guedj faire des tribunes. Quand je lis avec intérêt, comme à chaque fois dans le journal du département, je ne vois pas des pages entières disant que l'Etat ne donne pas assez d'argent.

Alors il y a 2 solutions, soit c'est que ce qui était dit avant, c'était complètement exagéré et je pense que c'était exagéré mais pas faux ; soit c'est que l'on est sur des caniches qui se prenaient pour des chiens de guerre et qui sont rentrés à la niche maintenant qu'ils ont eu un hochet en rentrant au parlement. Et que maintenant, on fait payer les habitants. Tout ça c'est bien, mais il faudra l'assumer. C'est très facile d'être dans l'opposition et de donner des leçons de morale à tout le monde pendant des années. Maintenant que les Présidents de Conseil Généraux socialistes sont aux affaires, à l'assemblée ou au Sénat, il va falloir qu'ils assument. Et ils le font d'une manière très simple, ils sacquent les crédits d'accueil des enfants. Sur Mennecy, pour répondre à Madame BRANLÉ, 100 000 euros environ c'est quasiment 10 berceaux de crèche à supprimer. On a une capacité d'accueil de 120 berceaux de crèche, donc si on n'arrive pas à compenser, c'est 10 berceaux qui ne seront pas rouverts l'année prochaine. Alors compenser, comment peut-on le faire ? En essayant de se tordre les méninges pour essayer de protéger les menneçois des mauvais coups du département. Ça peut être d'avoir recours à la fiscalité. C'est en gros, un point et demi d'impôt et ce n'est jamais agréable, mais on peut avoir cette logique là. Ça peut être d'espérer que les dotations de l'Etat augmentent mais ça n'en prend pas le sens, d'ailleurs les mêmes présidents de Conseils Généraux de gauche qui trouvaient scandaleux le gel des dotations de l'Etat sous le Président SARKOZY, ne trouvent pas choquant la diminution des dotations globales de l'Etat sous le Président HOLLANDE. Il y a eu du jour au lendemain une transformation. Caméléon à ce point là, moi je suis vraiment admiratif. On peut espérer une hypothétique augmentation des dotations, on risque plutôt d'être en baisse. On peut espérer mécaniquement parce que ça on l'a, une augmentation des bases fiscales, mais tout augmente. On peut essayer à la marge d'aller faire quelques économies sur quelques autres services mais c'est vrai que l'on va être en face de choix extrêmement compliqués alors je ne désespère pas qu'on ne soit pas amené à les faire. Il y a actuellement des pétitions qui sont lancées dans tout le département puisque c'est la première fois dans sa grande logique participative, que le Président du Conseil Général a ouvert la possibilité de remettre un point en discussion s'il y a un nombre minimum de pétitionnaires au sein du département. Donc un certain nombre d'élus locaux essayent de recueillir des pétitions pour obliger le Conseil Général à rediscuter de cela. Rediscuter, ça ne veut pas dire changer les choses, mais il va y avoir un vrai combat politique par rapport aux conseillers généraux sortants de la majorité qui vont se représenter en 2015 devant les habitants et qui vont devoir assumer ça. Est-ce qu'ils auront envie d'assumer ça ou pas ? Est-ce que chacun autour des tables des conseils municipaux gérés par des élus de gauche ou de droite peu importe ; il y aura la capacité de se déconnecter des contingences politiques pour aller vers l'intérêt général, et je pense que lorsque l'on parle de petite enfance et de garde de petite enfance, c'est l'intérêt général. Si vous ne faites pas garder vos enfants, vous ne travaillez pas. On est dans un système que je déplore et que l'on va subir en essayant de le subir « le moins mal possible ». Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (à partir de 20h10), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-
--	--

POUR	26	LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

30. Ajustement de la carte scolaire

M. FERET – Nous avons au mois de janvier cette année, modifié assez profondément la carte scolaire de la ville. Il s'agit ici juste d'un ajustement pour 2 motifs. Le premier, c'est pour répondre aux attentes d'un petit groupe de parents rue des Bergeronnettes et à l'extrémité de cette rue, la boucle que forme la rue Manassé. Ce secteur avait été passé dans le secteur de l'école Les Myrtilles et les parents nous avaient demandé avec beaucoup d'insistance de revenir à l'école de la Verville. Donc cette délibération acte ce souhait et repasse ce que nous appelions (c'est du jargon), le lot 7 des rues de la ville dans le secteur de la Verville. Les autres modifications sont des détails. Il y avait une confusion sur le nom de la rue du programme de NEXITY. Une rue qui s'appelle bien, rue du Bellay. Là, cette rue ne change pas de secteur. Elle était aux Myrtilles elle reste aux Myrtilles, c'est juste le nom qui est corrigé. Et enfin, nous avons des rues sans secteur. C'étaient celles qui n'avaient pas encore de nom dans la ZAC Montvrain II. Donc maintenant toutes les rues de Mennecey sont affectées à un secteur d'école. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME – J'ai un oubli, je ne me rappelle plus que l'on ait voté la rue du Bellay ?

M. FERET – Moi, je m'en rappelle. Je ne saurais pas vous dire la date exacte...

M. LE MAIRE – Ça fait un bout de temps si je peux me permettre et donc l'oubli est tout à fait excusable.

MME DOUGNIAUX – C'est une rue qui a été dénommée lors de la création de la ZAC du Rousset donc ce n'est pas nous qui avons nommé cette rue, elle était déjà nommée avant.

M. RICHOMME – Donc je vous remercie, je n'ai pas eu d'oubli, on ne l'a pas voté.

M. LE MAIRE – Vous ne suiviez pas les choses avant le début de votre mandat ?

M. RICHOMME – Pas avec autant d'intensité bien sûr. Maintenant, je suis très affecté.

M. FERET – Bien, passons au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

VIII. PERISCOLAIRE-RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

31. Règlement de fonctionnement des séjours jeunesse

MME PERUZZO – La ville de Mennecy a décidé d'organiser des séjours, type « colonies de vacances ». Ces séjours reposent sur un marché réalisé auprès de prestataires qui ont répondu à des critères précis en termes de transport, d'accueil, d'hébergement, d'encadrement et d'animation. Nous accueillerons de 5 à 30 enfants par séjour au cours des vacances scolaires d'hiver 2013 et des vacances d'été. 2 séjours à chaque fois. Un séjour hiver pour les 8-11 ans, un séjour hiver pour les 12-16 ans. Puis un séjour été pour les 8-11 ans et un séjour été pour les 12-16 ans. Ce règlement a pour but d'informer sur toutes les modalités d'inscription, de financement, de rapatriement, mais aussi de faire comprendre aux enfants et à leur famille que ce ne sont pas simplement des consommateurs de séjours. On est actif dans une colonie de vacances. On participe. Il y a des règles, c'est ce que l'on disait tout à l'heure. Tout ça pour apprendre le bien vivre. On est obligé de l'acter, c'est ce que l'on a fait. Avez-vous des questions ?

MME BRANLÉ – La grille tarifaire n'est pas dans la délibération ?

MME PERUZZO – On parle du financement là, paiement du séjour et modalités de paiement.

MME BRANLÉ – Mais il n'y a pas de grille.

MME PERUZZO – Non.

M. RICHOMME – Mais elle est déjà dans la « com ». C'est déjà dans le guide et pas dans la délibération.

MME BRANLÉ – Et moi j'ai vu 50 enfants aussi dans la « com ».

M. LE MAIRE – Et bien écoutez, vous avez de saines lectures je le vois et je m'en félicite. En tout cas on regardera là-dessus et on vous fera une réponse écrite. Madame le rapporteur, si vous voulez mettre aux voix.

MME PERUZZO – Je mets au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

32. Présentation du rapport annuel d'activité 2011 de la délégation de service public de restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecy (ELIOR)

MME PERUZZO – Nous vous avons présenté ce rapport d'activité en commission, vous l'avez tous eu. Avez-vous des questions ? Non. C'est un prend acte.

Le Conseil Municipal a pris acte.

IX. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

33. Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet (2h30 hebdomadaires)

M. LE MAIRE – Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Xavier DUGOIN concernant les points sur les ressources humaines.

M. DUGOIN – Merci Monsieur le Maire. Donc 7 rapports bien classiques comme nous en avons à chaque fois. Des rapports qui correspondent à des besoins communaux qui remontent par les services. Un premier rapport pour la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet (2h30 hebdomadaires). Y-a-t-il des questions particulières ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

M. LE MAIRE – Si vous me permettez Monsieur le rapporteur, je vous interromps pour répondre à notre collègue. J'étais distrait lors de vos échanges avec Madame PERUZZO et effectivement, sur les tarifs des séjours, ce sont les tarifs généraux votés qui s'appliquent. Donc vous avez déjà voté et c'est sur les tarifs annuels qu'on décline. Si on avait fait une tarification spécifique, on aurait dû le faire. On a appliqué la grille de tarifs déjà existante. C'était une question judicieuse. Je vous rends la parole Monsieur le rapporteur.

34. Création de 3 postes en emploi d'avenir

M. DUGOIN – Merci Monsieur le Maire. Là aussi cette délibération s'inscrit dans une logique constante de la commune d'avoir toujours contribué à l'effort contre le chômage en particulier au niveau des jeunes. Donc cette procédure est dans la continuité des emplois jeunes, emplois aidés. Il vous est proposé de délibérer pour ouvrir 3 contrats aidés comme c'est écrit dans la délibération. Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME – Une intervention à 2 voix. Moi, je salue la commune de Mennecey et donc la majorité municipale qui prend l'initiative du Président de la République par rapport aux emplois d'avenir et je vois que vous vous démarquez de certains de vos collègues qui avaient critiqué cette mesure comme étant une mesurette, ou comme certain de vos collègues qui avaient décrié ce processus qui permettait de mettre des gens dans des impasses. Je sais que ça ne sera pas le cas à Mennecey et que nous prendrons sérieusement les choses en main. Je laisse la parole à Madame BRANLÉ qui précise mon propos.

MME BRANLÉ – Je voulais juste à titre indicatif, savoir quels sont les emplois que vous envisagez de créer ?

M. LE MAIRE – Déjà je vous remercie Monsieur RICHOMME mais je crois que l'on a toujours essayé de ne pas avoir de logique sectaire. Et je crois qu'effectivement sur les contrats d'avenir, on peut en discuter, on peut penser que ce n'est pas forcément suffisant, ça c'est un autre débat. Mais que ça aille dans le bon sens et que ça soit une mesure intéressante, c'est le cas. Au même titre que les emplois jeunes furent à une autre époque un dispositif intéressant qui a fonctionné et qui a permis à des jeunes qui n'auraient pas eu accès à l'emploi, pour certains d'être encore ici, d'avoir progressé, d'avoir passé des concours de la fonction publique, d'être devenu cadre de la mairie ou dans d'autres mairies. À partir du moment où ça peut permettre de mettre le pied à l'étrier à un jeune, c'est bien. Alors ce que j'espère à l'inverse, c'est que vous ne nous reprochez pas non plus d'avoir une augmentation des dépenses de personnel l'année prochaine puisqu'inévitablement si on crée 3

postes...non, non, la dépense elle est pleine, on a une recette en face, mais en termes de dépenses et en général quand vous faites aux ratios, vous ne prenez que les dépenses. Donc la dépense elle est pleine même si elle est pour partie compensée par une recette. Et quant à la destination des postes, pour l'instant, ils ne sont pas arrêtés. Nous sommes malgré tout, pour vous donner une orientation, sur des logiques extrêmement vigilantes par rapport à l'augmentation des frais de personnel. Augmentation des frais de personnel qui n'ont pas une nature à s'améliorer par les dispositifs mis en place en juillet, et nous serons probablement sur les services où l'on a le plus de besoin et que nous ne pouvons pas aujourd'hui financer, les services jeunesse et techniques. Ça va être dans ces 2 grands secteurs où nous serons amenés à recruter.

M. RICHOMME – Si la commune pouvait, et quand je ferais mon petit calcul bien sûr, je tiendrais compte de cette recette puisque ça impacte à 75% les recettes pour ce genre de poste. Vu que l'Etat accompagne à 75%, ce qui peut faire que l'on peut même passer à 4 sachant que ça revient à la commune à 1 poste.

M. LE MAIRE – Déjà, on va remplir ces 3 là puis vous voterez oui dès demain, quand on aura un quatrième poste de proposé.

M. DUGOIN – Bien, donc je soumetts au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

35. Création de postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet et d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe à temps non complet et temps complet

M. DUGOIN – Nous continuons avec le rapport suivant. Il est dans la même veine à savoir l'adaptation en fonction des besoins comme le premier rapport. Tout ça est très bien décrit par les services. Une phrase qui résume le rapport : « Il s'agit d'adapter les contrats des agents en fonction de l'activité ». Là, il s'agit de l'école de musique. Donc, vous avez vu la teneur de la délibération que je vous soumetts immédiatement. Y-a-t-il des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure
-------------	----	---

		BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

36. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

M. DUGOIN – Nous continuons. Vous avez eu une note très précise sur l'actualisation et ce que l'on peut appeler « un toilettage » de l'ensemble des postes dans les différents services que nous faisons chaque année. Alors il y a des plus et des moins, ça a le mérite d'avoir un document très exhaustif qui nous donne la vue des forces vives de notre commune. Y-a-t-il des questions particulières? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

37. Liste des emplois pour lesquels une concession de logement peut être accordée dans le cadre des conventions d'occupation précaire avec astreinte et des concessions de logement par nécessité absolue de service

M. DUGOIN – Une délibération qui a fait l'objet de débat tout à fait unanime en CTP, parce que dans la délibération qui vient, sur la liste des emplois pour lesquels une concession de logement peut être accordée dans le cadre des conventions d'occupation précaire avec astreinte et des concessions de logement par nécessité absolue de service, et bien on peut dire que c'est une marche arrière, Monsieur le Maire, puis une pénalisation indirecte qu'on nous impose pour certains employés de mairie ici comme ailleurs. On ne peut qu'entériner le décret, mais l'ensemble des représentants du personnel en CTP comme les autres élus d'ailleurs, ont considéré que ceci était un petit peu dommageable. Donc vous avez la teneur de la délibération mais les concessions de logement qui étaient octroyées par nécessité absolue de service et qui entraînaient la gratuité d'un certain nombre de prestations, ça ne sera plus possible. Donc ça impacte je crois Monsieur le Maire sur la Mairie, 4 ou 5 agents, essentiellement les gardiens de structures. On peut regretter ce décret.

M. RICHOMME – Monsieur le Maire, la délibération, comme vous l'avez dit, dit que ça impacte 4 gardiens. A-t-on d'autres logements de fonction dans le patrimoine municipal? C'est-à-dire que l'on en a que 4, et là, ce sont les 4 impactés ?

M. DUGOIN – Oui.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-
--	--	---

POUR	31	LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

38. Création d'un poste de technicien territorial principal de 2^e classe

M. DUGOIN – Nous continuons avec le rapport suivant. Il s'agit de la création d'un poste de technicien territorial principal de 2^e classe. Y-a-t-il des questions particulières? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

39. Création de 5 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

M. DUGOIN – Nous terminons avec la création de 5 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet. Avez-vous des questions ? Non.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN (<i>à partir de 20h10</i>), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS(pvr), Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON(pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ(pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO(pvr), Christian RICHOMME, Damien MARILLER (pvr), Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Stéphanie MORLON GIMENEZ

M. LE MAIRE – Je vous remercie. Pour clôturer ce conseil municipal, nous avons 4 points d'informations prévus auxquels je vais en rajouter 2 autres. Le premier point concerne cette superbe armoire-vitrine que nous avons faite réaliser et qui a permis de mettre en valeur les faïences municipales qui dormaient à l'abri des regards. C'est une vitrine qui a été organisée et préparée sur un travail important fait en commun avec l'association Mennecey et son Histoire qui bénéficie d'un certain nombre de dons de menneçois que nous avons essayé de rappeler. Je vous invite tous à vous y arrêter et à ne pas hésiter puisque cette salle est visitable sur les horaires d'ouverture de la mairie, à la faire visiter. C'est du patrimoine, c'est une partie importante de l'histoire de notre commune et je crois que c'est quelque chose d'important.

Deuxième point d'information, je tenais Monsieur RICHOMME à vous rassurer puisque j'ai lu que vous vous posiez un certain nombre d'interrogations quant au comportement d'un dalton, donc un assassin.

M. RICHOMME – Je n'ai pas parlé de dalton.

M. LE MAIRE – Si, si, mais votre avocat en discutera avec le mien. « Daisy town a ses daltons, Mennecey a ses DUGOIN ». On verra ce qu'en décidera le magistrat. Mais dedans ce qui m'a le plus gêné voyez-vous, même sur des gens qui vivent souvent en marge et qui ont des normes différentes, il y a des codes d'honneur. Et les codes d'honneur pour moi, c'est jamais les femmes et jamais les enfants. Vous avez cru bon Monsieur RICHOMME dans vos copies, mettre en cause le fait de manière sous-entendu et non affirmative, là-dessus vous n'êtes pas attaquant pour diffamation, vous avez été prudent sur la façon dont vous l'avez dit, sur le fait que ma compagne qui m'a accompagné sur un déplacement lors d'un jumelage, aurait vu ou aurait pu voir son déplacement payé par la mairie. C'est une mise en cause de ma personne qui pour le coup n'est pas réprimable pénalement, je vous le dis, qui m'a blessé parce que je la trouve odieuse. Et quand vous disiez tout à l'heure que vous me connaissiez, pour pouvoir écrire ça, c'est vraiment, vraiment que vous me connaissez très mal. J'ai moi-même, personnellement payé le billet de ma compagne. Il n'y a pas eu de régularisation de faite, je l'ai payé au mois d'août lors de l'organisation de ce déplacement, et à chaque fois que ma compagne m'accompagnera dans ce qui est l'exercice de mes fonctions, elle sera amenée à le faire sans que ça n'entraîne de coût direct pour la commune. Le problème c'est que ça n'est pas ce que vous avez écrit. Vous vous êtes permis Monsieur RICHOMME, de mettre en cause ma compagne. Je ne me permettrai pas quelque soit l'affection que je vous porte, d'en faire autant. Là-dessus, je pense que les choses sont claires, mais il y a un moment Monsieur RICHOMME où la machine à salir, la machine à projeter du purin, de la fiente en l'air, il faut l'arrêter et il faut la mesurer parce que ça finit par retomber et on ne sait pas où ça retombe.

Alors, maintenant 4 points d'information que vous avez connus et que vous avez lus et sur lesquels je vais donc être extrêmement bref. Le premier, c'est le bilan des JPSJ. Romain BOSSARD n'est pas là pour vous en parler pour la bonne raison qu'il a une réunion de mise en place sur un nouveau quartier de Mennecey du dispositif des voisins vigilants et qu'effectivement, il avait toute sa place à être là-bas plutôt que parmi nous ce soir. Je pense que vous en avez pris connaissance. Vous avez ses données, ses chiffres et ses points d'information.

Il vous a aussi été transmis le bilan de l'activité 2011 de la CCSPL. Puis, il vous a également été transmis l'information sur la constitution de partie civile, malheureusement, je suis désolé de devoir le dire sur le fait que la mairie de Mennecey soit amenée à être entendue comme victime dans le cadre d'une situation pour le moins embarrassante avec un de nos collègues et dont j'espère que celle-ci sera tranchée.

Et puis enfin, un point d'information concernant l'arrêté du 7 novembre 2012 pris par le Préfet de l'Essonne portant sur l'autorisation d'exploiter un entrepôt de la société NEXIMMO situé dans la ZAC des haies blanches. Sur ce, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée et à bientôt.

La séance est levée à 21h35.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
1^{er} Vice Président de la CCVE

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~